



## Académie d'Orléans-Tours – CAPA Agrégés du 8 juillet 2020 Tableaux 2020 d'avancement à la classe exceptionnelle Déclaration liminaire du SNALC

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,  
chers collègues,

**Cette année, la classe exceptionnelle, qui a suscité tant d'intérêt chez nos collègues, devrait montrer son vrai visage : celui d'un miroir aux alouettes, dénoncé par le SNALC dès l'origine.**

En effet, le taux de montée en charge devrait théoriquement passer de 2,51 % du corps à 0,62 %, soit une division par 4 des promus. Concrètement, l'académie d'Orléans-Tours ne devrait guère avoir plus de 15 promus au vivier 1 et 5 au vivier 2, des chiffres bien proches du nombre d'appréciations « excellent ». Sauf rebondissement de dernière minute, toujours possible dans ce système mal ficelé, comme l'a montré cette année la promotion de collègues au titre des campagnes 2017 et 2018 suite à l'annulation des tableaux d'avancement par le TA.

**Le SNALC déplore que le Ministère continue à faire miroiter à certains collègues une promotion par des artifices grossiers, comme la hausse du pourcentage d'appréciations « excellent » et « très satisfaisant » dans le 1<sup>er</sup> vivier, ou la remontée de tous les dossiers avec au moins une appréciation « satisfaisant » dans le 1<sup>er</sup> vivier.**

**Dans la réalité, dossiers remontés au ministère ou pas, les promotions seront plus difficiles à avoir.** Le SNALC, syndicat républicain attaché aux valeurs d'égalité et d'équité entre collègues, déplore ce système de promotion à trois vitesses : inégale, mais réelle pour une toute petite minorité de collègues ; désormais très lente pour la majorité des collègues du vivier 1 ; quasi illusoire pour les autres.

**Le SNALC Orléans-Tours déplore enfin que notre académie, par des choix que nous ne cessons de contester, accentue les inégalités inhérentes à ces tableaux par des inégalités femmes-hommes et des inégalités entre disciplines.**



Notre académie s'entête à attribuer les appréciations en fonction du sex-ratio du corps (51 % de femmes et 49 % d'hommes) et non des promouvables. Cette année, dans le vivier 1, cela entraîne une situation absurde, car il compte 55 hommes et 23 femmes, soit 70 % d'hommes.

Or les 15 appréciations « excellent » sont réparties entre 8 femmes et 7 hommes, et les 23 appréciations « très satisfaisant » sont réparties entre 12 femmes et 11 hommes...

A l'inverse, parmi les appréciations « satisfaisant », on trouve 37 hommes et 3 femmes. Pour le SNALC Orléans-Tours, le mérite n'est pas lié au genre des agents.

Enfin, ce choix accroît des inégalités inexplicables entre disciplines, car, dans certaines, surtout dans le vivier 1, il y a désormais fort peu de femmes, et donc fort peu de très bonnes appréciations : c'est le cas en Sciences physiques (1 femme sur 4 collègues), en EPS (1 femme sur les 12 collègues), en SII et en économie-gestion (aucune femme...).

Le SNALC Orléans-Tours avait dénoncé l'an dernier l'inégale répartition des meilleures appréciations entre disciplines, et, Madame la Rectrice, vous aviez convenu qu'il fallait limiter cette inégalité. Or il n'en est rien dans le tableau qui nous est initialement proposé. Ainsi, dans le vivier 1, 50 % des candidats ont une appréciation « excellent » dans 2 disciplines (Anglais et Mathématiques), alors que dans d'autres, numériquement importantes, on descend à 9 % (Lettres modernes).

Ce sont ces inégalités dans l'attribution des appréciations « excellent », qui nous paraissent décisives, que le SNALC vous proposera de corriger, par un rééquilibrage en faveur de disciplines injustement sous-dotées.

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous vous remercions.

Laurent CHERON

*Commissaire paritaire académique agrégé hors classe SNALC*